Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2021**

**Etaient présents** : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, COULLE Katia, LEMAIRE Brigitte, ROY Josette, LECLERCQ Nicolas, LEFEVRE Jean
**Absents excusés** : Mmes et Mrs DUBREUCQ Geneviève, PROISY Stéphanie, Mr CHOPIN Christophe, Mme VILLIN Ludivine, GUILLON Constant.
Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.
**Ordre du jour** :
Délibérations à rattacher à la séance du 15 décembre 2020 :
Demande de subvention DETR pour le projet « réalisation d'un atelier Fab'la »
Demande de subvention DSIL pour le projet « réalisation d'un atelier Fab'lab »
Certificat administratif : ouverture de crédits à l'article 7391172 dégrèvement de la TH sur logements vacants
Délibérations à prendre :
Convention de partenariat ALSH 2021/2023 COMMUNE/ TAC TIC ANIMATION
Location du logement n°6 rue des Alouettes
Synthèse des commissions
Infos
Questions diverses

---

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, et s'il y a des remarques. Pas de remarque. Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations à rattacher à la séance du 15 décembre 2020 :

**Objet : Demande de subvention DETR pour le projet « Réalisation d'un atelier Fab'lab »**

Le Maire présente le projet et donne des explications, il propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Réalisation d'un atelier Fab'lab » une subvention au titre de la DETR au taux de 20 % du montant hors taxes des travaux.

| | |
|---|---|
| Coût HT : | 18 441.50 € |
| Soit en TTC | 22 129.80 € |

Ressources financières :

| | |
|---|---|
| **DETR 20%** | **3 688.30€** |
| DSIL 50% | 9 220.75€ |
| Autofinancement Commune : | 5 532.45€ |
| TOTAL HT : | 18 441.50€ |

**Planning** :
Opération réalisée en MARS/AVRIL 2021
Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le projet **« Réalisation d'un atelier Fab'lab**
Décide de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR au taux de 20 % du montant hors taxes des travaux.
S'engage à financer le projet selon le plan de financement ci-dessus ;
Dit que la dépense sera inscrite au budget Primitif 2021 en section d'investissement ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet ci-dessus.

**Objet : Demande de subvention DSIL pour le projet « Réalisation d'un atelier Fab'lab »**

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Réalisation d'un atelier Fab'lab » une subvention au titre de la DSIL au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.

| | |
|---|---|
| Coût HT : | 18 441.50 € |
| Soit en TTC | 22 129.80 € |
| Ressources financières : | |
| **DSIL 50%** | **9 220.75€** |
| DETR 20% | 3 688.30€ |
| Autofinancement Commune : | 5 532.45€ |
| TOTAL HT : | 18 441.50€ |

**Planning** :
Opération réalisée en MARS/AVRIL 2021

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le projet **« Réalisation d'un atelier Fab'lab**

Décide de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.

S'engage à financer le projet selon le plan de financement ci-dessus ;
Dit que la dépense sera inscrite au budget Primitif 2021 en section d'investissement ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet ci-dessus.

**Objet : Certificat administratif : ouverture de crédits à l'article 7391172 dégrèvement de la TH sur logements vacants**

Je soussigné, Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de la commune de SAINS-RICHAUMONT, certifie qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture de crédits au BP 2020, concernant l'article 739 1172 DEGREVEMENT DE LA TH SUR LOGEMENTS VACANTS, comme suit :

| BP 2020 INVESTISSEMENT DEPENSES | |
|---|---|
| COMPTES-CHAPITRES-OPERATIONS | MONTANTS |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | -1 444.00 |
| 7391172 DEGREVEMENT DE LA TH SUR LOGEMENTS VACANTS | 1 444.00 |

Délibérations :

**Objet : Convention de partenariat ALSH 2021/2023 COMMUNE/ TAC TIC ANIMATION**

Le Maire rappelle que TAC TIC ANIMATION organise l'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui se déroule au sein de la commune de SAINS-RICHAUMONT. Les publics accueillis sont des enfants âgés de 3 à 12 ans, habitant l'ensemble du territoire du SIVOM de SAINS-RICHAUMONT, du VILPION et des communes aux alentours Il y a lieu de passer une convention pour les salles et espaces mis à la disposition de TAC TIC ANIMATION.
Dans cette convention il est aussi fait état de la contribution financière de la commune, qui s'élève à 5€/enfant par jour de présence.
La présente convention est conclue pour une durée de trois années du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les conditions énoncées dans la convention.
Autorise le Maire à signer la convention.

**Objet : Location du logement communal n°6 rue des Alouettes**

Le Maire fait savoir que suite à la mise en location du logement communal n°6 rue des alouettes à SAINS-RICHAUMONT, une demande de logement est parvenue en mairie.
Après visite des locaux, le Maire propose d'attribuer le logement à Mr ERRAMI Ahmed à compter du 15 janvier 2021.

A la demande de l'autorité de tutelle, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un logement de fonction. Le loyer mensuel s'élève à 359.49€. Un dépôt de garantie à hauteur d'un mois de loyer sera demandé.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

**Objet : Correction à apporter à la délibération du 09 juin 2020 ayant pour objet : Désignation des commissions municipales, n° 002-210206439-20200609-2020110616-DE suite à remarque du Préfet concernant la commission urbanisme, voirie, travaux attribution des marchés.**

Le Maire donne lecture du courrier reçu le 18 décembre du sous-Préfet de l'Aisne, dans lequel il indique que les commissions communales se distinguent de la commission d'appel d'offres (CAO) tant dans leurs modalités de désignation que dans leurs compositions et leurs rôles.
Compte tenu de ces éléments, il invite le Conseil Municipal à corriger la partie de la délibération en date du 9 juin 2020, relative à la commission communale « urbanisme, voirie, travaux attribution des marchés, en retirant la notion « attribution de marchés ». Une commission municipale ne pouvant être chargée que de préparer ; d'émettre de simple avis et de formuler des propositions sur les questions relatives à la commande publique qui restent soumises au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de corriger la partie de la délibération en date du 09 juin 2020 ayant pour objet : Désignation des commissions municipales, n° 002-210206439-20200609-2020110616-DE, relative à la commission communale « urbanisme, voirie, travaux attribution des marchés, en retirant la notion « attribution de marchés » :

| COMMISSION MUNICIPALE : URBANISME, VOIRIE, TRAVAUX<br>Président : Jean-Luc RISBOURG |
|---|
| Membres permanents : Le Maire, les adjoints<br>Membres CM : Christophe CHOPIN, Nicolas LECLERCQ, Jean LEFEVRE, Geneviève DUBREUCQ, Katia COULLE, Josette ROY |

**Synthèse des commissions :**

Mr Vincent LAMOUREUX indique qu'une réunion de la commission culture et fêtes aura lieu le 18 janvier, afin de faire le point.

**Infos**

Mme Annie DOUBLEMARD rappelle que les comptes-rendus de réunion de la CCTC sont transmis aux Conseillers Municipaux par mail, et qu'ils ne sont pas toujours lus. Certains conseillers municipaux interviennent, ils indiquent avoir reçu depuis les élections municipales que deux envois par mail de compte-rendu de la CCTC.

Le Maire indique que les travaux de la salle culturelle sont démarrés, il informe aussi qu'une réunion de lancement concernant le projet de micro-crèche a eu lieu hier 13 janvier.

Le Maire revient sur le projet de la salle commune d'activité, en effet il est difficile pour la commune d'obtenir des aides concernant ce projet du fait que cette salle se trouve dans le projet global du béguinage. Il nous faudra trouver une solution pour mener à bien ce projet.

Le Maire aborde de nouveau le problème de faire venir à Sains-Richaumont un médecin, il revient sur le projet d'un chariot médical de téléconsultation, il propose d'organiser une rencontre avec le Député, la CCTC et le Conseil Municipal.

Mr Jean-Luc RISBOURG propose de mettre en place une réunion de la commission des travaux concernant les vestiaires de la salle polyvalente.

**Questions diverses :**

Mme Josette ROY, interroge sur la fibre, il lui est répondu, que le déploiement de la fibre optique est aujourd'hui terminé. Les habitants intéressés vont pouvoir demander le pré-raccordement.
Cette étape est totalement gratuite et permet de faire installer une prise dans le logement. Il appartient ensuite à l'habitant de se rapprocher du fournisseur internet de son choix.